

## Appel à projets « Emergence Biologie & Santé »

Financements 2026

### Texte de l'appel à projets

Coordonné et administré par le **Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le présent appel à projets a pour objectif de financer des projets innovants, émergents et/ou de nouvelles thématiques. **Y sont associés, chaque année, des partenaires du Canceropôle qui, en fonction de leur stratégie et priorités thématiques, peuvent venir cofinancer les projets retenus.**

En répondant à cet appel, le porteur devra clairement montrer en quoi le projet est émergent et innovant, il précisera quel est l'effet levier attendu et indiquera quelle suite il souhaite donner à ce projet.

Le financement servira à initier un projet qui sera par la suite soumis à un appel d'offre de plus grande envergure (national, européen ou international).

#### Eligibilité et définition de l'émergence dans le cadre de cet appel

Le projet, d'une durée maximale de 12 mois et doté d'un budget maximum de 30 000 euros, doit être avant tout une étude de faisabilité mettant en œuvre une approche nouvelle et originale (ayant peu de chances d'être financée par d'autres organismes à ce stade).

Il doit représenter une ouverture ou une nouvelle voie d'exploration ou encore l'arrivée d'une équipe dans un nouveau champ disciplinaire.

**Il ne peut pas être la suite de recherches déjà entreprises au sein de l'équipe.**

#### Objectifs

- Valider les premières étapes d'un projet ou une étude de faisabilité préalable
- Servir de tremplin pour l'obtention de financements plus importants

#### Critères de sélection et d'évaluation

- L'aspect émergent et novateur
- La qualité scientifique du projet
- La faisabilité du projet dans le temps (12 mois) et le budget impartis (30k€ max)
- L'impact et les suites potentielles du projet
- Les collaborations transdisciplinaires ainsi que les projets soumis par de jeunes chercheurs (post-doctorant s'engageant à rester dans le laboratoire de rattachement jusqu'à la fin de la réalisation du projet financé (jusqu'en décembre 2026), chercheur vacataire ou statutaire ayant obtenu son poste depuis moins de 5 ans, ou de moins de 40 ans) seront favorisés.

- Le porteur du projet doit être installé en Région Sud et rattaché à une unité de recherche dont la tutelle est membre du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (AMU, CNRS, INSERM, INRIA, AP-HM, UNICA, CAL, CHU de Nice).

#### Ne sont pas éligibles :

- Les porteur financés l'année précédente dans le cadre de l'appel à projets « Emergence »
- Les projets ne détaillant pas la relevance au cancer de façon claire
- Les projets soumis par des porteurs partant plusieurs mois à l'étranger pendant la période du financement
- **NB : Deux chercheurs (chef d'équipe ou chef de groupe) de la même équipe et travaillant sur le même projet ou des projets liés sur la même thématique ne pourront pas déposer au même appel à projets**

#### Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Le projet scientifique en 5 pages maximum indiquant le but scientifique recherché et la synergie entre les équipes participantes, ainsi que le plan de travail précis (rédigé en français ou en anglais)
- Une présentation du porteur de projet à savoir son CV et la liste des publications en rapport avec le projet présenté (si applicable)
- Le plan de financement du projet faisant apparaître les éventuelles autres sources de financement en cours de demande et/ou obtenues
- Un résumé du projet rédigé en Français ET en Anglais

**NB : Tous les champs doivent être remplis. Si vous n'êtes pas concerné par un champ, notez N/A.**

#### Règles de financement

- Le budget alloué par projet sera de maximum 30k€ pour 1 an
- Si le porteur du projet est un post-doctorant il devra indiquer la source et la durée du financement de son salaire dans le formulaire de candidature, ce coût n'étant pas éligible dans le cadre de cet appel.
- **Frais éligibles par le Canceropôle au travers de l'AAP Emergence :**
  - Equipement
  - Personnel (CDD, CDI de mission uniquement)
  - Les dépenses de fonctionnement (y compris sous-traitance)
- **Frais non-éligibles** : frais d'amortissement d'équipements déjà acquis, frais relatifs à la maintenance d'équipements, à la publication dans des revues scientifiques, frais de missions, ou de déplacements.

## Engagement du porteur

Le projet devra être soumis à un appel d'offre de plus grande envergure dans les deux années qui suivent le financement, sauf raison particulière qui devra être justifiée au Comité Scientifique du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En cas de financement, le porteur de projet s'engagera également à :

- Présenter un bilan de son projet à l'occasion d'une réunion du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (Séminaire annuel ou épisode de Seminar Series par exemple)
- Mentionner le soutien du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur et des éventuels partenaires cofinanceurs qui seront identifiés lors de l'attribution de la subvention
- Fournir un rapport d'activité scientifique en Janvier 2027 puis une mise à jour de ce rapport en 2029 et 2031
- Fournir un plan de gestion des données. Depuis l'année 2021, les projets financés sont tenus de fournir un plan de gestion des données accompagnant leur demande aux organismes financeurs, à déposer sur la plateforme DMP OPIDoR (<https://dmp.opidor.fr/>).

## Calendrier

Deadline de dépôt du dossier de candidature : 29 avril 2025

Communication des résultats : octobre 2025

Démarrage du projet : 1<sup>er</sup> janvier 2026

Fin du projet : 31 décembre 2026

[Les projets seront à déposer en ligne via la plateforme eSCAPE du Canceropôle en cliquant ici](#)

## Procédure d'évaluation

**Les projets, sous réserve de respecter les critères d'éligibilité et les règles de financement énoncés ci-dessus,** seront évalués par au moins deux experts externes à la région sur la base d'une grille d'évaluation fournie par le Canceropôle. Un classement des projets sera réalisé sur la base des évaluations et des commentaires rendus par ces experts.

La sélection et le nombre de projets retenus seront déterminés par le Comité Scientifique du Canceropôle, qui compte 20 membres actifs de la recherche en Cancérologie sur Marseille et Nice, en fonction du budget alloué pour cet appel et des rapports d'expertise anonymisés.

## Contact

Pour toute information, veuillez contacter Aurélie Mangon, chargée de mission de l'équipe de coordination du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mail : [aurelie.mangon@univ-amu.fr](mailto:aurelie.mangon@univ-amu.fr) - Tel : 04 91 32 47 05 / 06 19 44 55 62